



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE **HEFFINGEN**

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## **AVIS AU PUBLIC**

### **Urbanisme et aménagement communal**

#### **Modification de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant »**

Il est porté à la connaissance du public que la commune a pris l'initiative de procéder à la modification de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » de la commune de Heffingen, projet élaboré par le bureau « Luxplan » de Contern ;

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet de modification est déposé pendant 30 jours, soit du 7 mai au 6 juin 2025 inclusivement à la maison communale où le public peut en prendre connaissance. Durant cette même période le dossier est publié sous forme électronique sur le site internet [www.heffingen.lu](http://www.heffingen.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans le délai de 30 jours de la présente publication du dépôt des propositions de modifications ponctuelles, les observations et objections contre les propositions doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion.

Heffingen, le 7 mai 2025

Le collège des bourgmestre et échevins

Jérôme Seiler, bourgmestre

Camille Feltes et Christian d'Harcour, échevins